



Procès-Verbal

Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Stéphane LE DOARÉ, Eric LE GUEN, Caroline CHOLET, Bernard LE FLOC'H, Viviane GUEGUEN, Laurent MOTREFF, Marie-Pierre LAGADIC, Jacques TANGUY, Annie BRAULT, Mireille MORVEZEN, Gérard CREDOU, Jean-Luc RICHARD, Marc DEFACQ, Michelle DIONISI, Valérie DREAU, Patricia WILLIEME, Fabienne HELIAS, David DURAND, Sophie COSSEC, Yann HIRIART, Thibaut SCHOCK, Marie BEAUSSART, Jean-Marie LACHIVERT, Frédéric LE LOC'H, Yves CANEVET, Janick MORICEAU, Laurent CAVALOC.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Sylvie DUMINIL à Yves CANEVET
Madame Patricia WILLIEME à Caroline CHOLET
Madame Michelle DIONISI à Bernard LE FLOC'H

Après avoir procédé à l'appel des présents, Stéphane LE DOARÉ, président de séance constate que le quorum est atteint. Le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le MAIRE demande à l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en l'honneur de Valéry GISCARD d'ESTAING, notre ancien président de la République, qui est décédé : « il fut le plus jeune président avant Emmanuel MACRON. Il a été un réformateur avant-gardiste et un européen convaincu ».

Concernant les ouvertures des commerces le dimanche, il avait été proposé lors du dernier conseil : le dimanche 10 janvier. Les soldes ont été décalés et commencent le 20 janvier. Le dimanche 24 janvier sera donc retenu.

Question posée au Conseil Municipal :

Monsieur Yves CANEVET du groupe Pont l'Abbé au cœur a déposé une demande le 11 décembre concernant la création de surfaces commerciales pour le Centre Leclerc de Pont l'Abbé (création d'un espace culturel).

Monsieur le MAIRE indique que la CDAC a lieu demain matin et que la question posée par le groupe Pont l'Abbé au cœur concerne la position municipale concernant le projet du Centre Leclerc.

Point ajouté à l'ordre du jour :

Attribution de bons d'achat de fin d'année au personnel communal et du CCAS.

Monsieur le MAIRE indique que la Trésorerie demande une délibération pour l'attribution des bons d'achat au personnel, c'est la raison pour laquelle ce point est ajouté à l'ordre du jour.

Des pots de miel des ruches des douves de Pont l'Abbé ont été distribués à chaque Conseiller. Ce miel a reçu une certification 5 étoiles, la plus haute note, car la commune a un excellent indicateur environnemental (richesse et diversité végétale).

Désignation du secrétaire de séance

Stéphane LE DOARÉ expose :

Aux termes de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, « au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

- A l'unanimité, le Conseil Municipal de désigne Madame Fabienne HELIAS pour remplir les fonctions de secrétaire pour cette séance du Conseil Municipal.

Monsieur CAVALOC souhaite lors du prochain Conseil municipal, pouvoir disposer des Procès-Verbaux des séances précédentes. Il comprend que le rythme des conseils et l'organisation des services ne permettent pas toujours d'avoir les P.V à temps mais il indique que ces PV sont lus par les habitants et qu'ils sont attendus.

Monsieur le MAIRE indique que le Conseil du 15/12 a été ajouté et que cette année, avec la pandémie, les Conseils municipaux ont été condensés. C'est la raison pour laquelle, les PV n'ont pas pu être rédigés.

ENVIRONNEMENT

1. Présentation des rapports Déchets, Eau et Assainissement 2019

ANNEXE 1,2,3

Monsieur Arnaud DUBOURG, directeur adjoint de la CCPBS expose :

Chaque année, la CCPBS présente un rapport détaillé des activités des services Déchets, Eau et Assainissement.

1. Le rapport Déchets :

Monsieur DUBOURG indique que sur notre territoire :

- la collecte des OMR représente : 10 000 tonnes par an*
- la collecte des déchèteries représente : 26 000 tonnes par an*
- la collecte des matériaux tri sélectifs : 3 000 tonnes par an*
- la collecte des verres : 2 600 tonnes par an*

Concernant le traitement des déchets :

- l'ensemble des OMR est traité par compostage*
 - pour les déchèteries : 11 000 tonnes de déchets verts par compostage*
 - les encombrants sont principalement des meubles*
 - concernant les encombrants ultimes : il y a un taux d'enfouissement de 20 % seulement dans le pays bigouden contre 40 % pour d'autres territoires.*
- Ce taux est dû au respect des habitants du tri sélectif et du compostage.*

*Dans le Finistère : 45 kg/habitants et dans le pays Bigouden 60kg/habitants de déchets triés.
« Ce sont donc d'excellents chiffres »*

Concernant les faits marquants en 2019 :

*- la collecte des OMR tous les 15 jours entre septembre et avril : cela permet d'éviter des allers et venues de véhicules et de faire des économies de collecte sans que les bacs soient remplis.
« le système fonctionne bien et répond aux exigences du ministère de la transition écologique dont l'objectif est de limiter les déchets »*

3 déchèteries sont gérées en régie :

- 1 à Combrit*
- 1 à Plobannalec*
- 1 à Plomeur*

Ces 3 déchèteries ont été modernisées récemment ce qui permet d'être plus efficace dans le tri des déchets.

Les meubles sont pris en charge par les producteurs par l'intermédiaire de la filière REP et les autres sont incinérés alors qu'auparavant, ils étaient enfouis.

Concernant les courbes des collectes :

*-la collecte des OMR diminuent
-celle des déchèteries augmente car « elles rencontrent un vif succès » principalement avec 12 000 tonnes de déchets verts. « il y a une difficulté à endiguer le nombre de déchets verts, il est regrettable que les habitants ne prennent pas l'habitude de faire du paillage avec les déchets verts »*

Concernant les finances :

- presque 8 millions de budget général*
- 1.4 millions de recettes : Citéo/la vente de matériaux/*
- 5 millions de recettes fiscales*
- redevance spéciale pour les professionnels : paiement en fonction du nombre de passages et du bac choisi*
- les charges augmentent : en particulier pour les frais de gasoil, les matières premières plastiques ainsi que les journaux et magazines qui sont difficiles à recycler et donc à la charge de la collectivité*
- il n'y a pas d'emprunt sur ce budget*

Madame MORICEAU « la loi NOTRE va dans le sens de la réduction et la valorisation des déchets mais la lecture du rapport fait apparaître une augmentation globale des déchets rapportée au nombre d'habitants »

*Monsieur DUBOURG « le tonnage d'OMR diminue mais les déchets apportés au sein des déchèteries augmentent par habitant. On ne peut pas refuser l'accès aux déchèteries mais les gravas et les déchets verts représentent le plus grand tonnage.
La végétation semble pousser de plus en plus vite peut-être à cause du réchauffement climatique.*

Notre région est classée en région touristique. Nous essayons de faire des campagnes d'informations sur les tontes de pelouse et le paillage des jardins afin de diminuer le tonnage de ces déchets.

Madame MORICEAU « ce n'est pas la présentation des chiffres qui fera la différence mais « quelles actions sont mises en place pour réduire les déchets qu'ils soient professionnels ou par habitants »

Monsieur DUBOURG « la commission déchets a voté il y a 15 jours, un programme de prévention : plusieurs axes :

-promotion du compostage individuel

-valorisation du paillage

-campagne de communication sur la consommation de l'eau du robinet

On ne maîtrise pas ce qui est fait dans les foyers mais nous incitons toutes ces actions » « la loi demande des actions mais ne donnent pas de précisions sur les actions à mener »

Monsieur CANEVET souhaiterait avoir des informations sur l'adhésion à VALCOR qui d'après les articles parus dans la presse, semble avoir des difficultés.

Monsieur DUBOURG indique l'adhésion date du 01/07/2020. « La loi s'est durcie et impose de produire des bio-déchets. De ce fait, les incinérateurs sont beaucoup sollicités.

L'incinérateur de Brest fournit sa chaleur pour chauffer des immeubles alors que sur notre territoire VALCOR chauffe des serres. Des tensions existent entre les habitants et VALCOR car les habitants ont une vue directe sur les serres ».

Monsieur CANEVET procède à la lecture de l'article de presse sur VALCOR « Une taxe qui risque de monter en Flèche, la performance énergétique de VALCOR est fragile car fortement tributaire de la moindre indisponibilité du groupe alternateur ou d'une légère baisse de l'activité DE BIOCEVAL s'inquiète le président. BIOCEVAL vient de nous informer d'une réduction de 26 % de ses achats en énergie grâce à des travaux d'amélioration sur ses chaînes de production. Concrètement, VALCOR frôle dangereusement avec le seuil de 65% de performance énergétique minimum ».

Monsieur DUBOURG indique « VALCOR a anticipé cette baisse de BIOCEVAL, VALCOR est tributaire de BIOCEVAL. La solution serait de fermer VALCOR et SIDEPAK et de faire un incinérateur plus proche des habitations. Les habitants de QUIMPER accepteront-ils ce type de projet ? »

Monsieur le MAIRE « le projet de serre permet de s'exonérer de cette fragilité. BIOCEVAL a amélioré son process afin de diminuer les vapeurs car il a moins de besoins. La pression de vapeur sollicitée par BIOCEVAL ne permet pas de changer le modèle de turbine pour avoir une turbine plus performante. Cela dégrade le rendement en électricité. Mais on ne peut pas la changer car les sommes engagées ne seraient pas raisonnables : il faudrait la détruire entièrement. La TGAP va donc doubler en 3 ans »

Monsieur DUBOURG indique que les outils pour traiter les déchets sont moins performants en campagne, comparés aux grandes villes ».

Madame MORICEAU « des efforts sur le tri des déchets peuvent être faits ».

Pour finir, Monsieur DUBOURG souhaite remercier Caroline CHOLET pour toutes les actions menées et surtout les « actions de communications sur le thème la prévention des déchets et la propreté de la commune, en espérant que ces actions portent leur fruit »

Monsieur CAVALOC « est-ce que des liens sont faits entre la commune, la région et les parlementaires sur ces questions ? »

Monsieur le MAIRE répond que les parlementaires ont été saisis, sans réponse de leur part.

Madame MORICEAU indique que des élus ruraux bretons siègent à la région et que la BREIZH COP a été votée par des élus bretons.

Monsieur le MAIRE « Tous les territoires ne se ressemblent pas. Nous sommes sur des critères de communes touristiques de plus en plus occupées même en dehors des vacances scolaires. Notre population triple régulièrement ce qui augmente la production de déchets ».

Madame MORICEAU indique qu'une vingtaine de familles expérimentent le zéro déchet sur le territoire.

Monsieur le MAIRE précise qu'il y a 3 ans, une présentation par Philippe MEHU a été faite au patronage laïque sur la pratique du zéro déchet à toute la population.

Madame CHOLET indique que les associations écologiques ne développent pas assez d'actions concrètes.

Madame MORICEAU indique que les rapports devraient être présentés dans des réunions avec les habitants sur le tri des déchets et le traitement de l'eau.

Madame CHOLET insiste sur le fait que les associations écologiques devraient être plus présentes et visibles.

Madame MORICEAU « les écoles sont un vecteur de changement sur les comportements et les actions devraient être menées. La municipalité a un rôle à jouer ».

Monsieur DUBOURG indique que Jérôme SANCHEZ travaille sur le tri et la réduction des déchets (compostage...) avec les enfants. Steven HELIAS mène également des actions sur la consommation et le traitement de l'eau.

« A la CCPBS : 1 agent travaille sur l'eau et 1 agent sur les déchets : c'est un travail de longue haleine »

Madame MORICEAU « ces actions pourraient être soutenues dans le cadre de « l'agenda 21 : avec le recensement et la mise en place d'actions ».

Monsieur RICHARD indique que des actions sont menées dans les écoles sur le tri du papier : « les enfants et les enseignants apprécient ces actions ».

Monsieur CAVALOC ajoute que ces sujets de société « méritent des débats larges ». Il indique que la politique publique et les associations doivent prendre part, à part égale, sur les actions à mener.

Monsieur le MAIRE « le civisme des populations est également important sur ce sujet. »

Monsieur le LOC'H « Est-ce que les cantines scolaires pèsent leurs déchets ? afin de pouvoir les quantifier et analyser leur évolution ? c'est une obligation. »

Monsieur le MAIRE indique que cette action sera étudiée pour sa mise en place avec le restaurant scolaire.

2. Le rapport sur l'Eau :

Monsieur DUBOURG présente le chemin de l'eau et son traitement. Il indique que des périmètres de protection ont été mis en place pour protéger les cultures. Les anses ont été agrandies pour protéger au mieux les terrains.

« Le service produit 3 millions de m³ d'eau potable :

-450 000 m³ sont exportés vers Bénodet surtout durant l'été

-350 000 vers Plonéour-Lanvern.

La Ville de Bénodet a des captages possibles, il leur sera demandé de capter l'eau en été.

Une convention signée il y a 15 ans va être revue avec la commune de Bénodet et Plonéour afin de baisser le prix de vente de l'eau afin d'être plus compétitif.

30 000 abonnés/800 km de réseau/rendement de 90%.

La SAUR gère l'usine et les réseaux mais c'est la communauté de communes qui gère les investissements

La communauté de communes apporte entre 1.5 à 2 millions d'euros par an pour renouveler les réseaux.

L'incident survenu près de TI BOUTIK était connu (canalisation vieillissante) et programmé pour une réparation début 2021. La route départementale était soumise à autorisation et la canalisation à cédé quelques temps avant.

Il y a très peu d'endettement sur le réseau, ce qui va permettre d'investir.

Il y a un projet de

-bâche de stockage (ce qui permet de sécuriser le stock d'eau en cas de panne de l'usine de traitement)

Le prix de l'eau reste stable mais il est légèrement plus élevé que le reste du département ce qui s'explique par :

-l'entretien du réseau qui est constant

-la longueur des réseaux pour alimenter les foyers en milieu rural

Sur l'ensemble des factures payées par les usagers, la CCPBS récupère 2.5 millions d'euros, ce qui permet à la CCPBS d'investir.

Un travail important est fait pour détecter les fuites afin de diminuer l'impact financier sur l'ensemble des usagers.

La mise en place de la médiation sociale permet d'aider les ménages les plus en difficultés en cas d'impayés d'eau. »

Madame MORICEAU souhaite avoir des précisions sur le compte annuel de l'exploitation. Elle indique qu'il y a « 6.4 millions de charges et un résultat de 458 000 euros mais avec une contribution pour la recherche qui passe de 349 000 euros à 441 000 euros soit presque 100 000 euros, qui de fait, sont défalqués du résultat »

Le nouveau contrat va -t-il permettre de baisser cette contribution des bigoudens pour la SAUR ? »

Monsieur DUBOURG « un ratio est calculé entre les bénéfices et le chiffre d'affaire global. Une délégation de service public bien gérée permet un rendement de moins de 7%. Pour la SAUR, on est aux alentours des 5/6% ce qui est une bonne marge mais ça reste correct sur la prestation. Depuis 2 ans, une commission a été mise en place pour le suivi de la délégation de service public. La SAUR a réinvesti en 2020 l'intégralité des sommes récupérées. La SAUR, pour le nouveau contrat d'appel d'offres permettra de baisser à hauteur de -15% la facture pour les usagers ; la part collectivité n'augmentera pas. Le service apporté est présent et en cas de panne importante, les personnes d'astreinte interviennent rapidement »

Madame MORICEAU « dans le Finistère nord, c'est une société publique de l'eau, 300 000 personnes en bénéficient. Les collectivités en assument la gestion et ont de bons techniciens. En 2019, la SAUR a augmenté de 100 000 euros la contribution à la recherche et aux services centraux, ce qui est limite ! »

*; ils ont également de bons techniciens. En 2019, la SAUR a augmenté de 100 000 euros la contribution à la recherche et aux services centraux, ce qui est limite !.
Le coût de l'eau est dégressive en fonction de la consommation d'eau, ce qui veut dire qu'une personne seule paie plus cher l'eau par m3 qu'une famille de 3 ou 4 personnes ce qui est étonnant vu que l'eau est une ressource rare»*

Monsieur DUBOURG « l'eau n'est pas plus chère mais l'abonnement est plus élevé sur notre territoire pour faire face aux demandes spécifiques en équipement liées aux résidences secondaires, le prix de l'abonnement ne pourra pas baisser »

Madame MORICEAU « pour résumé, la SAUR, les services centraux, la recherche, c'est 900 000 euros de budget sur une année ».

Monsieur le MAIRE « nous n'allons pas refaire le débat de la régie et de la D.S.P. Le nouveau contrat a généré des économies car il a été renégocié à la baisse. Les portes monnaies des bigoudens en seront allégés. Certaines communes ont 55 % de résidences secondaires ; l'entretien des réseaux est long et ils ont besoin d'être vidangés plus souvent. Le prix de l'abonnement est identique que l'on soit 1 ou plusieurs personnes dans un foyer mais la facture d'eau reste la consommation.

Monsieur CAVALOC remercie l'assemblée de la prise de connaissance de ces rapports qui sont très importants ainsi que du débat mené ce soir. « Il est dommage que les habitants n'aient pas pu s'exprimer au moment du vote de la délégation de service public. Il n'était pas urgent de voter cette nouvelle délégation de service public »

Monsieur le MAIRE indique qu'au vu du contexte COVID, il fallait le faire.

Monsieur CAVALOC « lorsque ces choix ont été faits, ce n'était pas dans le contexte COVID. J'ai été choqué que les habitants présents au moment de la séance publique du vote de la délégation de services, n'aient pas pu s'exprimer. Vous m'avez indiqué Monsieur le MAIRE que les habitants voulant s'exprimer n'étaient pas majoritaires. J'espère que notre conception commune et collective de la citoyenneté n'est pas de considérer que les meilleurs pour prendre les décisions ce sont ceux qui vont quitter leur mandat parce qu'ils connaissent mieux les dossiers. Je ne peux pas accepter que ce que je considère des choix politiques soient renvoyés à des questions techniques»

Monsieur DUBOURG « ce sont les techniciens qui ont demandé aux nouveaux élus de CCPBS de se positionner sur le choix de la délégation de services publics et si ils souhaitaient lancer le marché plus tôt. « je ne souhaitais pas être le sachant qui décide à la place des élus car ce sont les élus qui décident ».

Monsieur le MAIRE indique que la décision régie/ DSP a été prise en 2018. « La signature du contrat n'est que le résultat de ce processus »

Monsieur CAVALOC « si cela a pu attendre 2 ans, cela pouvait attendre quelques mois de plus »

Monsieur le MAIRE « malgré le contexte Covid, notre contrat est prêt, nous n'avons pas attendu afin de négocier un tarif qui peut être aurait augmenté avec les nouvelles normes possibles »

Madame MORICEAU indique qu'actuellement l'ensemble des concessions sont renouvelées mais que le travail de négociation a été fait en amont de la décision DSP par la Communauté de Communes..

Monsieur DUBOURG « l'enquête publique débute demain et nous verrons les recours, ce projet a reçu l'accord des services de l'état. Nous avons mis autour de la table les différentes associations. Ouesco a commencé à renaturer la rivière, on a remis une passe. à poissons grâce à ce projet. En été, 85 litres par secondes coulent ; grâce à ce projet, ce sera 120 litres, ce qui suffit pour la qualité de l'eau et la diversité de la rivière. Le projet est en faveur des poissons »

Monsieur CANEVET « est-ce que vous avez pensé à demander au législateur de modifier les abonnements pour les résidences secondaires afin que les montants soient différents pour les résidents à l'année. Car actuellement, quelqu'un qui vit seul et qui va consommer 15 à 25 m³ par an, on est à 15 euros par m³. Certaines personnes sont au minimum vieillesse et n'osent pas ou ne veulent pas demander des aides »

Monsieur le MAIRE : « En tant que Président de la CCPBS, j'ai saisi le Préfet du Finistère pour que nous soyons mieux accompagnés dans ces dossiers et que le reste à charge et les excédents budgétaires puissent diminuer. Aujourd'hui, notre territoire est peu subventionné par l'agence de l'eau car nous avons trop bien renouvelé le réseau. Une note a été envoyée au Préfet il y a 10 jours sur ce sujet avec l'aide des services. La Région et le Département sont absents sur ces dossiers, excepté le département qui a subventionné 10% de la bâche. J'ai indiqué que nous ne pouvions pas mobiliser tous les fonds de l'agence de l'eau dans les zones de revitalisation rurale. Notre réseau génère beaucoup de contraintes, et particulièrement sur l'assainissement, et tant que nous ne serons pas mieux accompagnés par le Département et la Région, nous ne pourrons pas baisser le montant de la facture. Si nous sommes mieux accompagnés, nous pourrons faire baisser les factures »

Monsieur CANEVET « Monsieur le MAIRE, vous ne répondez pas à ma question »

Monsieur le MAIRE « Je constate que lorsque tu étais aux affaires, tu ne t'es pas occupé, je n'ai pas trouvé de délibérations sur ce sujet »

Monsieur CANEVET « tu n'as sans doute pas lu toutes les délibérations. Est-ce le législateur peut décider de faire payer plus cher les abonnements des résidences secondaires et moins cher les résidents à l'année ? »

Monsieur le MAIRE « tu peux saisir tout comme moi les parlementaires »

Monsieur CANEVET : « tu as plus de poids que moi »

Monsieur le MAIRE : « non sur la balance, tu en as plus que moi »

Monsieur CANEVET « non, je ne crois pas, tu n'es pas loin de moi »

Monsieur LE LOC'H « nous allons essayer de relever le niveau »

Monsieur le MAIRE « le conseil va être long, on peut se permettre d'avoir un peu d'humour »

Monsieur le MAIRE « je ne sais pas si le conseil constitutionnel accepterait une telle loi, mais nous pouvons soulever cette question auprès de nos députés. »

Madame MORICEAU « la solution légale serait qu'il y ait un seul abonnement. L'abonnement de la SAUR n'est pas normal. La SAUR est payée sur la quantité d'eau qu'elle fournit. Le seul abonnement légitime est celui qui va en direction des collectivités »

Monsieur le MAIRE « il y a toujours une part fermière »

Madame MORICEAU « non, pas toujours. Il y a déjà eu des recours contre cette part fermière. Si l'abonnement était revu, ceux qui consomment moins, paieraient moins »

Monsieur DUBOURG indique que l'impact de l'abonnement : « assainissement et eau potable représente 5/6 euros par mois. Par rapport à d'autres abonnements : électricité ou téléphonique qui sont entre 8/10 euros par mois ».

Monsieur CANEVET « je parle des personnes qui n'ont pas internet chez eux »

Monsieur DUBOURG « je ne peux pas vous laisser dire cela : peut-être qu'ils paient 15 euros le m3 mais à l'année, ils paient 10 euros par mois »

Monsieur le MAIRE « nous allons passer à l'assainissement »

3. Le rapport sur l'Assainissement :

Monsieur DUBOURG indique « 22 000 Logements sont en assainissement collectif et 8 000 en individuel, la CCPBS a la compétence depuis 2018, le territoire est équipé de 7 steps dont une à Pont l'Abbé mise en service en 2007 et qui peut gérer 15 000 habitants. Le volume d'eau facturé est d'environ 1.5 millions soit 70 m3 par usager. Nous avons 335 points de collecte, ce sont des réseaux onéreux car il faut creuser plus profond. Ils sont équipés de pompes de relèvement car nous ne sommes pas sous pression. Sur le territoire, nous avons 3 postes de relevage qui sont surveillés par la DDTM sur les communes de Plomeur, Loctudy et Combrit. Le travail sur les réseaux est fait sur l'ensemble du territoire avec des DST, le DGS, ainsi que les maires et les élus pour planifier les travaux ».

Monsieur CANEVET « pourquoi les postes sont surveillés par le DDTM ?

Monsieur DUBOURG « parce que ces postes ont parfois des débordements l'hiver. La nappe s'infiltre dans les réseaux et provoque des débordements. C'est un problème d'infiltration des eaux pluviales »

Madame MORICEAU « est-ce que les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont bien distincts ? »

Monsieur DUBOURG « oui, les réseaux séparatifs sont obligatoires »

Monsieur le MAIRE « c'est pour cela qu'au moment des ventes, l'obligation est donnée de contrôler les réseaux »

Monsieur DUBOURG « Nous avons 300 000 m en gravitaires et 50 000 m en refoulement. Il y a 118 postes. Le Taux de renouvellement de 0.6%. Nous avons un objectif de 1%.

Il est parfois difficile de trouver une fuite sur le réseau d'assainissement car il n'est pas sous pression. Les difficultés arrivent souvent en hiver. L'objectif est d'utiliser 5 ou 6 steps maximum sur le territoire. Les infiltrations d'eaux pluviales représentent de 37 à 68 %. En 2019, 1.5 millions d'euros de travaux ont été faits sur les réseaux de Pont l'Abbé. »

Monsieur le MAIRE indique que Pont l'Abbé est la commune qui est le plus raccordée au tout à l'égout.

Monsieur DUBOURG « au 1/01/2022, l'objectif est que l'abonnement soit le même pour tous les bigoudens soit 90 euros sur l'année et le coût au m3 prêté soit de 1.85 euros. Concernant les SPANCS, c'est un service qui se crée petit à petit, ils sont chargés des contrôles assainissement. Pour Pont l'Abbé, c'est la SAUR qui procède aux contrôles, cette prestation est prévue dans votre contrat.

Jusqu'à ce jour, les contrôles après les ventes et la mise aux normes n'étaient pas suivis. Un agent à la CCPBS a été affecté ; il contrôle les maisons vendues après 2 ans pour savoir si la mise aux normes est effectivement faite »

Monsieur CANEVET « un problème de longue date sur le quai St Laurent et Pors Moro sur la salinité de l'eau qui rentre dans le réseau , ce problème est récurrent depuis 20 ans »

Monsieur DUBOURG « des travaux sont prévus sur ce secteur ».

Monsieur le MAIRE « lorsque les travaux du Pont Neuf seront réglés, on pourra régler la salinité de Pont Habité. Un regard au Château a été fait en 2012 mais il n'est pas conforme car il a été creusé en dessous du niveau de la mer ».

Monsieur CANEVET « il y a la garantie décennale qu'il faut solliciter »

Monsieur le Maire « la mise en demeure a été faite »

Monsieur CANEVET demande « nous souhaiterions recevoir un état des travaux du Pont Neuf par vos services »

Monsieur le MAIRE « lorsque le maître d'œuvre sera nommé et qu'il pourra nous rendre son rapport, nous communiquerons »

Monsieur CANEVET « des carotages ont déjà eu lieu et pourraient être communiqués aux élus ? »

Monsieur le MAIRE « oui, nous pourrions vous les communiquer ».

Madame MORICEAU souhaite avoir des précisions sur la performance de l'ensemble du réseau d'assainissement car « nous dépendons fortement de la qualité des eaux marines, des eaux de la rivière, l'objectif est de rejeter des eaux les plus saines possibles : Faut-il investir et à quel niveau pour avoir un réseau efficace et pour éviter toute pollution organique ? »

Monsieur le MAIRE « sur les 7 steps du territoire, 5 sont dites modernes et ont des rejets performants. Sur Combrit, une membrane va être ajoutée pour faire face aux activités aquacoles qui s'installent. Le classement est passé de B en A. 2 steps posent plus de soucis, ce sont celles de Plobannalec et Treffagat, vu leur position et leur risque de submersion marine, j'ai donné des directives pour qu'elles soient supprimées et redirigées vers les autres steps. Cela nécessite le renouvellement du réseau afin d'éviter les débordements. Nous poursuivons donc la rénovation du réseau et la création des passerelles permettront à terme, de supprimer ces 2 stations d'épurations.

J'ai donc fait remonter les besoins auprès de la préfecture afin que nous soyons accompagnés au vu de la spécificité de notre territoire. Nous avons 118 postes de relèvements ce qui est énorme car le pays bigouden est très plat. Les travaux de rénovation du réseau ont un coût élevé ; si l'état ne vient pas en soutien pour aider financièrement.

Les installations sur Pont l'Abbé datent des années 50. Des études sont en cours pour déterminer les priorités ».

Monsieur le MAIRE remercie Monsieur DUBOURG pour son intervention.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
- **PREND ACTE** des 3 rapports déchets/eau/assainissement

MARCHES PUBLICS

2. Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux neufs et d'entretien de voirie avec fournitures

Monsieur Eric LE GUEN expose :

Par délibération du 28 juin 2016, le Conseil Municipal a voté l'autorisation de signer d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux travaux neufs et d'entretien de voirie avec fournitures. Ce contrat est arrivé à terme le 22 juillet 2020.

Pour garantir la continuité des prestations, une consultation relative aux « *travaux neufs et d'entretien de voirie avec fournitures* » a été lancée le 21 septembre 2020 sur le BOAMP et la plateforme Mégalis Bretagne, sous la forme de la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. La date limite de remise des offres fut fixée au 13 octobre 2020 à 12h00. Un registre des dépôts a été signé le 15 octobre 2020 précisant que quatre (4) plis au format électronique ont été déposés dans les délais. Un procès-verbal d'ouverture des plis a permis d'analyser les candidatures qui sont toutes recevables.

La consultation porte sur la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande avec un opérateur économique et avec minimum et avec maximum : **seuil minimum annuel 100 000 euros H.T. ; seuil maximum annuel 400 000 euros H.T.** Cet accord-cadre sera conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 02 janvier 2021. Il sera reconductible tacitement 3 fois par période d'un an, soit une durée totale maximale de quatre ans.

La Commission Consultative des Marchés Publics s'est réunie le 03 novembre 2020 à 19h30 afin d'examiner les offres des quatre candidats ayant soumissionné. Les critères de jugement des offres sont les suivants :

<i>Critères et sous-critères</i>	<i>Pondération sur 100%</i>
Critère 1 : Prix des prestations*	60%
Critère 2 : Pertinence et qualité des moyens humains affectés à la réalisation des travaux (pertinence de la composition, des qualifications, des compétences et de l'expérience de l'équipe intervenant sur le chantier ; pertinence et qualité des titres et qualifications du conducteur de travaux/chargé d'affaire et du chef de chantier/chef d'équipe)	10%
Critère 3 : Pertinence des mesures d'organisation, d'hygiène et de sécurité sur le chantier	10%
Critère 4 : Pertinence et qualité des moyens matériels, matériaux, fournitures et moyens logistiques que le candidat compte mettre en œuvre pour la réalisation des travaux	10%
Critère 5 : Performances en matière de protection de l'environnement** (Performance environnementale des enrobés à chauds BB 0/10**Performance environnementale en matière de gestion, d'élimination et de valorisation des déchets de chantier)	10%

Après étude des candidatures et des offres selon les critères précités, notamment au regard du détail quantitatif estimatif non contractuel, la Commission Consultative des Marchés Publics a donné un avis favorable à l'attribution de l'accord-cadre de la manière suivante :

INTITULE DU MARCHÉ PUBLIC	ATTRIBUTAIRE
Travaux neufs et d'entretien de voirie avec fournitures	SAS LE PAPE 51, route de Pont-l'Abbé 29 700 PLOMELIN

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 28 votes pour, et 1 abstention:**

- **VALIDE** l'acte d'engagement avec l'entreprise SAS LE PAPE ainsi que l'ensemble des pièces de l'accord-cadre à bons de commande relatif aux « *travaux neufs et d'entretien de voirie avec fournitures* » qui prendra effet à compter du 02 janvier 2021 pour une période initiale de 1 année renouvelable 3 fois par période d'un an, soit une durée de 4 ans maximum
- **DONNE pouvoir** à Eric LE GUEN, premier adjoint, pour signer l'acte d'engagement en question ainsi que tous les actes et documents, et d'accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. *Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et aux différents budgets annexes (notamment budget assainissement) de la commune au titre de l'exercice 2021 et ils le seront également pour les exercices suivants.*

Stéphane LE DOARÉ ne prend pas part au vote.

RESSOURCES HUMAINES

3. Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires -mandat au CDG 29

Monsieur Eric LE GUEN expose :

La Commune adhère au contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion du Finistère (CDG29) pour l'assurance statutaire du personnel. Cette assurance garantit les risques financiers encourus par la Commune à l'égard du personnel en cas de décès, de congé de longue maladie, de congé de longue durée, d'accident ou de maladie imputable au service ou de maladie professionnelle.

Le contrat groupe arrive à terme le 31 décembre 2021.

En application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, le CDG29 va lancer une consultation pour le compte des collectivités territoriales affiliées, dont la Ville de PONT-L'ABBÉ. Il est désormais proposé d'officialiser la participation de la Ville à cette consultation mutualisée en donnant mandat au CDG29 à cet effet. Donner mandat au CDG 29 n'engage pas la Ville : à l'issue de l'analyse des offres, la commune recevra une information des résultats et des avantages relatifs au candidat retenu. La Commune restera libre à l'issue de cette information de ne pas souscrire au contrat groupe d'assurance du CDG29, si les conditions obtenues ne paraissent pas favorables.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **DONNE POUVOIR** au Centre de Gestion du FINISTERE de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative et se réserve la faculté d'y adhérer auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivantes :

- **Agents affiliés à la CNRACL** : décès, accidents du travail/maladie professionnelles, maladie ordinaire, congés de longue maladie/congés de longue durée, maternité-paternité-adoption

- **Agents non affiliés à la CNRACL** : accidents du travail/maladie professionnelles, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- **Durée du contrat** : 4 ans, à effet du 1^{er} janvier 2022
- **Régime du contrat** : capitalisation

4. Modification du tableau des effectifs de la Ville

ANNEXE 4

Monsieur Eric LE GUEN expose :

Pour permettre le recrutement du Responsable des services techniques, il est nécessaire de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe, l'ensemble des postes ouverts à ce grade étant déjà pourvus.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **CREE** un poste de technicien principal de 1^{ère} classe
- **VALIDE** le tableau des effectifs municipaux

Monsieur CANEVET indique que depuis 4 ou 5 ans, « il y a eu beaucoup de départ : est-ce que ce sont des agents qui ont souhaité partir ou vous n'avez pas su retenir les personnes efficaces sur la Ville ? »

Monsieur le MAIRE indique qu'il y a eu des départs à la retraite.

Monsieur CANEVET répond qu'il y a eu aussi des départs en dehors des retraites « je ne vais pas citer leurs noms, mais des personnes très intéressantes ont quitté la Ville »

Monsieur le MAIRE « donc, depuis que nous sommes aux affaires, le personnel s'en va ? c'est ce que tu veux nous dire ? »

Monsieur CANEVET « non, je n'ai pas dit ça, je dis que du personnel que j'estimais très compétent et qui a été embauché sont partis et je ne comprends pas pourquoi on ne fait rien pour les retenir »

Monsieur LE GUEN « les agents ont le droit à la mobilité dans la fonction publique territoriale et pour progresser, il faut parfois que les agents partent quand certains postes s'ouvrent dans d'autres collectivités.

Nous recrutons des personnels de qualité, ces mêmes personnels ont des ambitions et pour évoluer, ils se dirigent vers des collectivités plus importantes. Nous ne faisons pas fuir le personnel, leur départ est lié à leur souhait d'évolution »

Monsieur CANEVET « je pense que vous auriez pu en retenir certains »

Monsieur le MAIRE « l'augmentation du RIFSEEP et les avancements de grade ne sont pas toujours possibles, il est donc normal que les agents puissent évoluer dans des communes plus importantes. Au moment de leur départ, j'ai reçu plusieurs agents pour leur indiquer ma tristesse de les voir partir car c'était des agents de valeur mais je comprends leur choix et leurs ambitions. Ceux sont des parcours de vie »

ENFANCE JEUNESSE

5. Participation de la commune pour les enfants fréquentant le restaurant scolaire et les accueils périscolaires dans les établissements d'enseignement catholique

Monsieur Jean-Luc RICHARD expose :

Comme les années passées, l'O.G.E.C. sollicite l'aide municipale pour les familles de Pont-l'Abbé dont les enfants fréquentent les accueils périscolaires et le restaurant scolaire des écoles d'enseignement catholique.

En 2020, les aides versées s'élèvent pour l'instant, sans le 3^{ème} trimestre scolaire 2019/2020, à :

- **1 561,13 €** pour les accueils périscolaires : 26 enfants régulièrement inscrits plus des occasionnels : 67 enfants –
- **9 956,17 €** pour les restaurants scolaires : 110 élèves réguliers plus des occasionnels : 23 enfants –

Pour l'année scolaire 2019/2020, l'O.G.E.C. indique que 110 enfants ont pris régulièrement leur repas et 26 enfants ont été inscrits dans les accueils périscolaires.

A compter du 1^{er} janvier 2021, les aides seraient maintenues à leur niveau de 2020, à savoir :

44,80 € pour les accueils périscolaires pour un enfant et pour l'année
et

129,50 € pour les repas pour un enfant et pour l'année.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

○ **ADOpte** les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- **44,80 €** par enfant et par an pour les accueils périscolaires
- **129,50 €** par enfant et par an pour le restaurant scolaire

6. Modifications des Règlements intérieurs des Services périscolaires et extrascolaires

ANNEXE 5 et 6

Marie-Pierre LAGADIC :

A compter du 1^{er} février 2021 la commune déploiera un portail qui permettra aux familles de réaliser en ligne un certain nombre de démarches liées aux activités péri et extra-scolaires de leurs enfants.

Ainsi elles pourront :

- Inscrire leur(s) enfant(s) aux activités et réserver les jours d'inscription : périscolaire matin et/ou soir, restauration scolaire, accueil de loisirs du mercredi, accueil de loisirs des vacances).
- Accéder aux informations et actualités sur les accueils et autres
- Mettre à jour les données personnelles (situation familiale, vaccins, allergies, PAI ...)
- Transmettre par voie dématérialisée les documents nécessaires
- Régler leur(s) facture(s) en ligne
- Adhérer au prélèvement automatique
- Prendre connaissance des menus servis au restaurant scolaire

Ce portail présente les avantages suivants :

- Information vers les familles sur les dernières actualités liées au service enfance-jeunesse.
- Visualisation/modification des réservations par les familles
- Actualisation des dossiers familles
- Prévision affinée des taux d'encadrement nécessaires selon les types d'accueil demandés.
- Anticipation des commandes à réaliser dans le cadre de la restauration (scolaire ou ALSH).

Les familles auront un espace personnel accessible avec un mot de passe.

Les familles qui n'ont pas d'accès internet pourront continuer à compléter les formulaires papier et le service enfance-jeunesse-éducation sera toujours à disposition des familles pour les aider dans leurs démarches.

Cependant et afin d'optimiser au mieux le fonctionnement des accueils d'enfants et de la restauration il convient de mettre en place des **délais de réservation et de modification** et donc de modifier les règlements intérieurs du périscolaire/restauration et de l'accueil de loisirs enfants et a contrario de prévoir des pénalités en cas de non-respect de ces délais.

Les modifications porteront sur les aspects suivants :

1 – DELAIS DE RESERVATION ET MODIFICATION

➔ PERISCOLAIRE/RESTAURATION :

Les réservations et modifications sont à effectuer sur le portail famille

- Au plus tard le jeudi minuit pour la semaine suivante.

➔ ALSH ENFANTS : Pour les mercredis et les vacances :

Des fiches d'inscription sont mises en ligne environ un mois à l'avance pour les mercredis (inscriptions par trimestre) et pour les vacances 3 semaines avant. Pour que l'inscription soit prise en compte, **il est impératif de respecter les dates de retour** (précisées sur les fiches). Celle-ci doit être complétée et signée, toutes modifications sont à faire sur le portail famille :

-mercredi : modification possible jusqu'au dimanche à 24h00

-vacances : modification possible jusqu'à 48h00 à l'avance, avant midi (jours ouvrés).

Les inscriptions sont effectives seulement lorsque le dossier est complet et confirmé par la secrétaire.

2 - PENALITES

Afin de limiter les absences non prévues ou les présences sans inscription, il convient de prévoir un système de pénalités dans les cas énumérés ci-dessous. Les montants des pénalités sont abordés dans le point sur les tarifs.

Nature de la pénalité :

- Dépassement d'horaires au périscolaire ou à l'ALSH
- Présence d'un enfant non inscrit pour les services périscolaire, restaurant scolaire et ALSH
- Absence non signalée

Un point sur le déploiement du logiciel et son utilisation par les familles sera réalisé avant l'été afin d'ajuster si nécessaire les règlements intérieurs et les tarifs de pénalités pour la rentrée de septembre 2021.

Monsieur le MAIRE « ce nouveau service permettra aux parents de l'utiliser en dehors des heures d'ouverture des services et d'inscrire à tout moment ses enfants à la cantine et en périscolaire. Il y aura une période de pédagogie mais ensuite il y aura des pénalités si les annulations ne sont pas faites à temps ce qui évitera le gaspillage alimentaire.

Monsieur CAVALOC indique « les parents qui ont des horaires tardives pourront utiliser ce nouveau service. Quant à ceux qui n'ont pas accès à internet, ils pourront toujours se rendre sur place.

Concernant la pédagogie qui sera mise en place, les pénalités que l'on va adopter ce soir, je suis d'accord, mais néanmoins, ce dossier n'est pas assez abouti et il aurait fallu travailler en amont au sein des commissions finances et enfance/jeunesse. Il n'était pas nécessaire de modifier dès ce 15/12, le règlement intérieur. C'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir concernant cette délibération. Peut-être en voulant offrir un nouveau service avec le portail famille, et en souhaitant pénaliser les familles qui abuseraient (dont on nous a dit qu'ils représentaient une part assez faible), nous n'avons pas de garantie sur la manière dont va être appliqué ce nouveau règlement.

Notre collectivité doit continuer à rendre des services. Mettre en place des pénalités, oui, mais il ne faut pas compliquer la vie des familles pour autant. C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir surtout pour les tarifs qui ont été décidés à la hâte »

Monsieur le MAIRE « nous n'avons pas décidé à la hâte, nous avons été voir sur d'autres communes ce qui se faisait et le débat a eu lieu en commissions »

Monsieur CANEVET « une seule commune a été consultée, je suis donc d'accord avec la remarque de Laurent CAVALOC, en commission, on ne nous a cité qu'une seule commune »

Monsieur le MAIRE « nous avons été voir dans d'autres communes ce qui se faisait, et une réponse vous a été faite en commission. Nos points de vue sont différents et je les respecte mais les débats ont eu lieu en commission ».

Madame LAGADIC « nous allons prendre notre temps car nous n'allons pas appliquer de suite ces pénalités »

Monsieur le MAIRE « Il y aura une phase de 6 mois de pédagogie ».

Monsieur HIRIART à Monsieur CANEVET « vous avez demandé à faire un point en juin, nous ferons un point en juin »

Monsieur CANEVET « j'avais également demandé que d'autres communes soient consultées »

Monsieur CAVALOC « il n'y avait donc pas urgence à mettre en place des pénalités ce soir »

Monsieur LE GUEN « il y avait urgence car pour mettre en place un logiciel, il faut prévoir à l'avance les fonctionnalités sinon on paie plus cher ensuite »

Monsieur CAVALOC « ce n'est vraiment pas sérieux ce que vous êtes en train de dire. Nous savons comment fonctionne un logiciel informatique »

Monsieur le MAIRE « nous mettons en place un nouveau service qui génère des modifications du règlement intérieur et qui amène des possibilités de pénalités. Il faut donc mettre en place les choses, y compris les pénalités. Il y aura une période test de 6 mois. »

Monsieur RICHARD « le portail famille est mis en place dès le mois de février. Il y a une période test de 6 mois et nous ferons un point en juin. Nous avons fait les choses dans l'ordre »

Madame MORICEAU « il faudra avoir un regard bienveillant particulièrement avec les familles monoparentales pour comprendre pourquoi elles n'ont pas pu annuler à temps pour qu'elles ne soient pas pénalisées. Il faut de la souplesse et de la bienveillance »

Monsieur LE LOC'H « le portail famille sera mis en place en février et les pénalités en septembre avec un point étape en juin mais concrètement, pour les familles, en quoi va consister cette pédagogie ? Où apparaîtra la pénalité ? sur la facture ? »

Monsieur le MAIRE indique « oui, sur la facture »

Monsieur LE LOC'H « donc, c'est bien la pédagogie du bâton : entre février et septembre, elle apparaîtra mais les familles ne la paieront qu'à partir de juin »

Monsieur LE MAIRE « cela permettra aux familles de se rendre compte du nouveau règlement intérieur mis en place. Les pénalités seront à payer à partir de septembre ».

Madame CHOLET « cette pénalité est comprise par les parents afin d'éviter le gaspillage alimentaire et de mieux comptabiliser les besoins de la cantine scolaire. Cela permettra également de diminuer les déchets »

Monsieur LE LOC'H « justement, actuellement, nous ne connaissons pas le volume des déchets »

Madame CHOLET « si l'on connaît le nombre de repas, on pourra faire le compte des déchets Ils devront inscrire les enfants, cela nous permettra de mieux gérer »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 23 votes pour, et 6 abstentions :**

- **VALIDE** les modifications du Règlement Intérieur des services périscolaires et extrascolaires

Laurent CAVALOC, Janick MORICEAU, Yves CANEVET, Frédéric LE LOC'H, Sylvie DUMINIL, Jean-Marie LACHIVERT s'abstiennent.

7. Budget du Port : remboursement des salaires du personnel

Monsieur Eric LE GUEN expose :

Les frais (ou charges) de personnel supportés budgétairement par la Ville de Pont-l'Abbé font l'objet d'une facturation au budget annexe du port de plaisance :

Méthode de calcul

Pour les agents intervenant dans le cadre du Budget du Port de Plaisance :

(Traitement brut annuel + charges patronales) X pourcentage du temps consacré à ce dossier selon le tableau suivant :

Agents	Pourcentage temps passé
BLOUET Sophie	16 %
CHEVER Martine	2 %
KERLO Mireille	3 %

L'inscription budgétaire au titre de 2020, s'élève à **8.500 €uros**. La facturation au budget annexe sera indexée au cours de l'exercice sur les salaires réellement constatés.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** l'inscription budgétaire au titre 2020 s'élevant à 8 500 € .

8. Admissions en non-valeur

Monsieur Eric LE GUEN expose :

Le Trésor Public a transmis aux services de la commune, une liste de titres pour lesquels tous les recours possibles de recouvrement sont épuisés. Il s'agit essentiellement de factures périscolaires sur les années 2015 à 2019, il y en a 52 pour un total de 1 530,75€

Le Trésor Public, demande donc l'admission en non-valeur de ces sommes irrécouvrables.

La somme nécessaire à cette annulation de titre est inscrite au budget 2020 de la commune au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables-créances admises en non-valeur ».

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** les admissions en non-valeur au budget 2020 de la commune au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables-créances admises en non-valeur » pour un total de 1 530,75€.

9. Tarifs municipaux 2021

ANNEXE 7

Monsieur Eric LE GUEN expose :

Au cours de l'année 2020, le conseil municipal s'est prononcé sur la fixation ou la modification de tarifs applicables aux prestations de la commune, aux mises à disposition de salles aux redevances etc.

Ces différents tarifs sont valables tant qu'ils ne sont pas modifiés, les dates d'effet ayant prévu leur application sur plusieurs années le cas échéant.

Pour mémoire, vous trouverez en pièce jointe, l'ensemble des tarifs en vigueur à ce jour.

Pour l'année à venir, il est proposé de ne pas les augmenter. Les seules nouveautés concernent :

- L'application de pénalités pour les prestations enfance 2021. Ces pénalités sont instaurées dans le but de limiter les absences non prévues ou les présences sans inscription.
- La création d'un tarif pour l'achat d'un caveau une place au cimetière. La ville de Pont-l'Abbé a procédé en novembre dernier, à la rétrocession d'un emplacement funéraire au cimetière. Cet emplacement est équipé d'un caveau une place (posé en 2018), dont la concessionnaire d'origine a fait don à la commune. Les tarifs actuels des concessions ne permettent pas la réattribution d'un emplacement déjà équipé d'un caveau. A titre d'information l'achat d'un caveau une place, auprès d'une entreprise de marbrerie, revient à 900€ (sans la pose). Il est proposé de fixer le tarif d'un caveau une place à 450€ (moitié prix) auquel s'ajoutera le tarif d'un emplacement 30 ans ou 50 ans.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

Monsieur CAVALOC « Je vais m'abstenir pour ce vote. Je ne m'oppose pas aux pénalités mais par heure de retard, la formulation est imparfaite, c'est un forfait, que l'on arrive à 19 h 05 ou 19 h 50, on paiera 20 euros, cela peut inciter à dépasser »

Monsieur LE GUEN « c'est un forfait. C'est 20 euros par heure entamée de retard »

Monsieur le MAIRE « la précision sera apportée au règlement « par heure entamée de retard ».

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 23 votes pour, et 6 abstentions :**

- **VALIDE** les tarifs municipaux 2021

Laurent CAVALOC, Janick MORICEAU, Yves CANEVET, Frédéric LE LOC'H, Sylvie DUMINIL, Jean-Marie LACHIVERT s'abstiennent.

10. Tarifs 2021 du port de plaisance

Monsieur Eric LE GUEN expose :

Il est proposé de maintenir pour l'année 2021, les tarifs de 2020.

Les tarifs seront donc les suivants :

TARIFS HORS TAXES

Taille des bateaux	Mouillages	Mouillage personnel	Mouillage à quai	Chaînes avec pendeur	Visiteur/journée
moins de 5 m	61,21 €	48,96 €	92,38 €	82,63 €	8,92 €
de 5 à 7 m	83,46 €	66,79 €	125,75 €	104,88 €	10,00 €
de 7 à 9 m	111,29 €	89,04 €	166,96 €	132,71 €	11,13 €
plus de 9 m	278,25 €	222,58 €	417,33 €	299,63 €	13,33 €

Taille des bateaux	Visiteur/Journée	Visiteur / Semaine	Visiteur / Mois
Moins de 5 m	8,92 €	43.71 €	133.75 €
De 5 à 7 m	10,00 €	49.00 €	150.00 €
De 7 à 9 m	11,13 €	54.54 €	166.87 €
Plus de 9 m	13,33 €	65.33 €	200.00 €

Tarif du pendeur : 21,38 €

TARIFS T.T.C.

Taille des bateaux	Mouillages	Mouillage personnel	Mouillage à quai	Chaînes avec pendeur	Visiteur/journée
moins de 5 m	73,45 €	58,75 €	110,85 €	99,15 €	10,70 €
de 5 à 7 m	100,15 €	80,15 €	150,90 €	125,85 €	12,00 €
de 7 à 9 m	133,55 €	106,85 €	200,35 €	159,25 €	13,35 €
plus de 9 m	333,90 €	267,10 €	500,80 €	359,55 €	16,00 €

Taille des bateaux	Visiteur/Journée	Visiteur / Semaine	Visiteur / Mois
Moins de 5 m	10,70 €	52.45 €	160.50 €
De 5 à 7 m	12,00 €	58.80 €	180.00 €
De 7 à 9 m	13,35 €	65.45 €	200.25 €
Plus de 9 m	16,00 €	78.40 €	240.00 €

Tarif du « pendeur » : 25,65 €

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :
 - VALIDE les tarifs 2021 du port de plaisance

11. Ouverture de crédits avant le vote du budget 2021

Monsieur Eric LE GUEN expose :

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité locale ou d'un établissement public de coopération intercommunale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

À l'issue de l'exercice 2020, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédit permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2021.

A l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et réalisées avant le vote du budget primitif. Il convient donc de mettre en œuvre ces dispositions pour les budgets suivants : principal et port de plaisance de la Ville de Pont l'Abbé.

BUDGET DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature M14.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2020	Autorisations 2021
20	Immobilisations incorporelles	81 106,12 €	20 276,53 €
204	Subventions d'équipement versées	436 718,71 €	109 179,67 €
21	Immobilisations corporelles	1 021 999,90 €	255 499,97 €
23	Immobilisations en cours	2 220 084,61 €	555 021,15 €
	TOTAL	3 759 909,34 €	939 977,32 €

La Commission Municipale « finances » est appelée à se prononcer sur ces ouvertures de crédits.

BUDGET DU PORT DE PLAISANCE

Le Conseil Municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature M4.

Chapitre	Libellé comptable	Crédits 2020	Autorisations 2021
21	Immobilisations corporelles	4 121,17 €	1 030,29 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €
	TOTAL	4 121,17 €	10 30,29 €

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**
 - **VALIDE** l'ouverture des crédits avant le vote du budget 2021

12. Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021 (DETR)

Stéphane LE DOARÉ expose :

La dotation d'équipement des territoires ruraux vise à favoriser la réalisation d'investissements, des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Les crédits en sont attribués par le préfet de département, sous forme de subventions, suivant les catégories et les priorités fixées.

Opérations éligibles et taux de subvention applicables

○ Catégories d'opérations éligibles

Les catégories d'opérations éligibles sont divisées en 3 catégories, elles-mêmes subdivisées par nature d'opération (ex : aménagement de Centres, travaux sur les bâtiments scolaires...).

○ Taux de subventions et plafond applicables

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette de 20 à 50 % du coût HT de l'opération et il tient compte des aides publiques inscrites au plan de financement de l'opération.

Le montant de subvention est plafonné à 400 000 € par opération (ou tranche d'opération).

Les projets proposés pour l'attribution de la DETR 2021 doivent s'inscrire dans les priorités fixées par la Préfecture.

Dans ce cadre, il convient de transmettre à la préfecture les priorités pour la commune en 2021 avant le 30 décembre 2020.

Suite à l'analyse des investissements qui seront engagés en 2021, Il est proposé de soumettre le projet suivant :

- **Création d'un nouveau centre technique.** Projet qui pourrait s'inscrire dans la priorité 1 au titre de la « Construction ou rénovation de bâtiments communaux ou communautaires, intégrant la mise aux normes d'accessibilité ainsi que l'ensemble des travaux liés aux économies d'énergie » et de la « Déconstruction de bâtiments dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de revitalisation de centre-bourg »
 - **Coût estimatif des travaux : 1 000 000 € HT**
 - **Montant sollicité au titre de la DETR 2021 : 400 000 €**

Contexte du projet :

Les services techniques municipaux sont installés depuis de nombreuses années rue de la Gare dans des locaux vétustes.

Le secteur de la gare est identifié au document d'urbanisme en vigueur comme un secteur de requalification urbaine. Sa mutation a déjà commencé avec l'arrivée du cinéma et des projets immobiliers poursuivront prochainement la transformation de ce quartier.

Le foncier restant disponible pour le centre technique est contraint et la présence de ces activités n'est plus adaptée au contexte urbain à venir.

La commune est propriétaire de terrains à Ti-Carré, route de Loctudy qui seraient parfaitement adaptés à l'activité d'un centre technique.

Le secteur de Ti-carré bénéficie d'une localisation intéressante puisqu'il borde la route de Loctudy et le rond-point desservant la RD 2, axe de contournement de la commune.

Descriptif du projet

- Création d'un Centre technique municipal et abords composée de :

-  Bâtiments (bureaux, ateliers, garages, locaux de stockage, vestiaires, sanitaires et des locaux d'archivage),
-  Aménagements extérieurs (aires de stockage de matériaux, aire de lavage, parking)

Dimension qualitative du projet

- Améliorer les conditions d'activité du service
- Optimiser les espaces disponibles en Centre-Ville pour de la requalification urbaine et ainsi éviter autant que faire se peut l'étalement urbain
- Engager une démarche économe en espace et en énergie.
- Réduire les consommations énergétiques dans les opérations neuves
- Engager une réflexion sur la production d'énergie électrique par l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture
- Envisager les possibilités de récupération des eaux pluviales.

Phasage des travaux

Contenu de la phase	Date de démarrage envisagée
Etudes (maitrise d'œuvre, APS APD,..) et dépôt de PC	1 ^{er} semestre 2021
Début des travaux	2 ^{ème} semestre 2021
Réception des travaux	2 ^{ème} semestre 2022

Budget prévisionnel

Travaux	Chiffrage en €
Maîtrise d'Œuvre + Etudes	160 000
Travaux	800 000
Divers - imprévus	40 000
TOTAL HT	1 000 000
TVA	200 000
TOTAL TTC	1 200 000

Plan de financement

Recettes	Chiffrage en €	%
DETR 2021 : Sollicitation	400 000	40 %
Autofinancement	600 000	60 %
TOTAL HT	1 000 000	100 %

Madame MORICEAU « la DETR ne concerne pas la rénovation de la salle omnisports ? »

Monsieur le MAIRE « pour la salle omnisports nous solliciterons la DSIL dans le cadre du plan de relance : au total, 320 000 euros de subventions pour la salle omnisports. La préfecture nous a indiqué que les dossiers de DSIL seront à constituer beaucoup plus tôt car ils seront plus complexes à monter »

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** les projets soumis à la DETR 2021 et le plan de financement associé
- **AUTORISE** Mr le Maire à solliciter la DETR 2021 pour la création de nouveaux locaux du Centre technique
- **DONNE POUVOIR** à Mr le Maire pour engager l'ensemble des démarches inhérentes à cette décision

Monsieur le MAIRE « ce projet du centre technique est très important, c'est un signal fort envoyé aux agents sur la qualité des conditions de travail et sur la revitalisation du Centre-Ville »

Monsieur LE LOC'H « que vont devenir les locaux actuels du centre technique ? »

Monsieur le MAIRE « ils pourront faire l'objet d'une déconstruction dans le cadre d'un réaménagement urbain. Ces locaux sont vétustes »

Monsieur LE LOC'H « pour le moment, vous n'avez pas une idée sur la destination de cet espace ? »

Monsieur LE MAIRE « nous en reparlerons, quand les projets seront avancés ».

13. Convention financière fixant la répartition de l'indemnisation due à la commune de Pont-l'Abbé et à la communauté de communes du pays bigouden sud des coûts engendrés par la procédure contentieuse et par les travaux de réparation de la station d'épuration

ANNEXE 8

Eric LE GUEN expose :

En 2001, la commune de Pont l'Abbé a décidé de porter en contentieux devant le tribunal administratif de Rennes différentes sociétés, titulaires de marché de maîtrise d'œuvre et de travaux visant la construction d'une station d'épuration sur le territoire de la commune au lieu-dit Park Dour Glan. En effet, suite à l'exécution des travaux de la station d'épuration, des malfaçons ont été identifiées.

En 2018, la compétence assainissement de la commune a été transférée à la communauté de communes du Pays Bigouden Sud. Les travaux de réparation à effectuer sont par conséquent de la responsabilité de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud.

La responsabilité du groupement de maîtrise d'œuvre, du contrôleur technique, de l'entreprise titulaire du marché de travaux et de l'exploitant dans les graves désordres affectant la station d'épuration, propriété de la commune de PONT-L'ABBE, est engagée au regard de l'ordonnance du 08 avril 2019 rendu par le juge des référés. En effet, le tribunal a condamné les sociétés ARTELIA, FORMA 6, STEREAU et SOCOTEC au versement de la somme globale de 361 272,33 € au profit de la seule commune, requérante à l'instance.

Une audience sur le fond s'est tenue le 19 novembre 2020 et les parties sont en attente du jugement. L'avocat du cabinet Coudray par courrier en date du 07 décembre 2020 indique que « le jugement devrait être notifié d'ici la fin de l'année ».

L'avocat poursuit que la commune a intérêt à demeurer partie requérante si un appel été interjeté et donc à ne pas transférer le contentieux à la communauté de communes du Pays Bigouden Sud, au risque de perturber l'instance et de repartir sur une première instance au fond avec une décision moins favorable.

Il est proposé une convention de répartition financière dont l'objet est de fixer l'indemnisation due à la commune de PONT-L'ABBE et à la communauté de communes du Pays Bigouden Sud des coûts engendrés par la procédure contentieuse et par les travaux de réparation de la station d'épuration.

En référé, les parties défenderesses ont au jour de la présente convention versé 275 806,01 €. La commune obtient la somme de 20 749,81 € en raison des frais engagés depuis le 1er janvier 2018 jusqu'au jour de la présente convention.

La communauté de communes du Pays Bigouden Sud obtient la somme de 255 056,20 €, montant destiné à la réparation de la station d'épuration.

Monsieur LE MAIRE « nous avons gagné cette bataille après de longues discussions avec les avocats et assureurs, c'est une bonne chose pour notre collectivité ».

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**
 - **EMET** un avis favorable sur la proposition d'une convention de répartition financière

14. Budget 2020 de la commune : décision modificative n°2

Eric LE GUEN expose :

- Par la délibération n°22 du 06/10/2020, le conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer un protocole transactionnel avec Mme Le Pape concernant les travaux supplémentaires sur le terrain situé au Lotissement du Halage pour un montant de 68 670,30€. Ce protocole ayant été signé il convient à présent de verser l'indemnisation à Mme Le Pape par le biais du chapitre 67, dépenses exceptionnelles. Or les crédits ouverts y sont insuffisants.
- De plus, suite au contentieux qui oppose la commune à diverses entreprises pour les défauts de construction de la station d'épuration de Ti-Carré, nous avons encaissé 275 806,01€ d'indemnisation qu'il convient de reverser à la CCPBS qui dispose de la compétence assainissement depuis le 1er janvier 2018. Cette somme est minorée des frais de procédure réglés par la commune, d'un montant de 20 749,81€.

Un protocole financier, entre la ville et la CCPBS, a été rédigée afin de pouvoir procéder au versement des sommes déjà perçues et celles à venir. Soit sur l'instant un reversement à la CCPBS de 255 056,20€ qui leur permettra d'entamer des travaux.

Chapitre 67 :

- Dépenses = 68 670,30 + 255 056,20 = 323 726,50 €
- 15 000€ sont disponibles. Nous conservons 5 000 € en cas de nouvelle charge exceptionnelle, soit un solde de 10 000 €
- 323 726,50 – 10 000 = **313 726,50 €** à inscrire au chapitre 67

Chapitre 73 : les droits de mutation perçus au titre de l'année 2020 sont supérieurs aux estimations, **inscription de 37 920,49 €**

Chapitre 77 : indemnisation reçue dans le cadre du contentieux de la STEP : **275 806,01 €**

Par conséquent, il vous est proposé les écritures comptables suivantes :

SECTION	SENS	CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	DM
Fonctionnement	Dépenses	67	678	Charges exceptionnelles	+ 313 726,50€
	Recettes	73	7381	Droits de mutation	+ 37 920,49€
		77	7788	Recettes exceptionnelles	+ 275 806,01 €

Le budget principal de la Commune s'équilibre à la somme de :

- 6 362 648,50 € en section d'investissement
et
- 8 432 287,35 € en section de fonctionnement.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte** la décision modificative n° 2.

Madame MORICEAU « concernant les travaux de l'ancienne station d'épuration, est-ce qu'il y a un recours de la personne qui avait entrepris les travaux ? »

Monsieur le MAIRE « non, il n'y a pas eu de recours : dans la mesure où le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre étaient la commune de Pont l'Abbé. Ils ont signé tous les procès-verbaux de réception de travaux et la levée de réserve, il n'y a pas de recours »

15. Produits des concessions funéraires : modification de la répartition entre la commune et le CCAS

Eric LE GUEN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 96-142 du 21 février 1996 abrogeant l'article 3 de l'ordonnance du 6 décembre 1843 ;

VU l'instruction NOR BUD R 00 00078 publiée au BOCP n° 00-078-MO du 27 septembre 2000 portant suppression de la répartition 2/3-1/3 du produit des concessions funéraires ;

Depuis de nombreuses années, la commune reverse au CCAS 1/3 du produits des concessions funéraires comme le prévoyait la réglementation. Depuis l'année 2000, les communes ne sont plus dans l'obligation d'effectuer ce reversement. La ville de Pont-L'Abbé a poursuivi cette pratique.

Par ailleurs, une subvention d'environ 125 000 € est versée annuellement au CCAS,

Le produit des concessions funéraires est détaillé ci-dessous pour les années 2015 à 2019.

Années	Encaissements Commune	Encaissements CCAS	
2019	10 608,51 €	5 304,26 €	
2018	16 182,88 €	8 091,44 €	
2017	13 651,01 €	6 825,51 €	
2016	14 954,97 €	7 477,49 €	
2015	11 810,91 €	5 905,46 €	
Total concessions funéraires	67 208,28 €	33 604,14 €	100 812,42 €
Moyenne/ an sur 5 ans	13 441,66 €	6 720,83 €	

Ces sommes sont directement versées sur le compte du CCAS par le trésor public lors de l'encaissement du règlement, d'où un manque de transparence.

Il vous est proposé d'annuler, à compter du 1^{er} janvier 2021, le versement au CCAS du tiers des produits des concessions funéraires et ainsi de porter la totalité des recettes au budget principal de la commune.

En contrepartie, la commune versera une subvention au CCAS pour permettre d'équilibrer son budget annuel.

La commission FINANCES a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte** la modification de la répartition des concessions funéraires qui seront reversées intégralement à la commune
- **VALIDE** le principe de compensation par un complément de subvention au CCAS

16. Requalification du quartier de la gare – vente d'un terrain communal

ANNEXE 9

Caroline CHOLET expose :

La commune est propriétaire d'un terrain constructible de 17 000 m² environ situé rue de la Gare.

Stratégiquement situé dans le quartier de la gare identifié au P.L.U comme secteur disposant d'un fort potentiel de réinvestissement urbain, ce terrain fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation ambitieuse en termes de création de logements et de surfaces d'activités tertiaires et/ou commerces.

Depuis, l'approbation du P.L.U, plusieurs aménageurs/promoteurs ont manifesté leur intérêt pour ce foncier.

Afin de permettre à la commune de comparer les offres et de faire le meilleur choix, les conditions de réponse à l'appel à projet et les critères de choix ont été précisés aux quatre candidats.

Les réponses ont été analysées et les offres ont fait l'objet d'un classement.

L'offre arrivée en tête du classement est celle de la société NEXITY.

Les principales caractéristiques de l'offre la mieux classée sont les suivantes :

▪ **Programme :**

- Construction d'une centaine de logements (avec une mixité de produits : logements locatifs sociaux - 20 % minimum -, en accession à la propriété et en promotion privée),
- Construction de cellules commerciales et tertiaires (300 m² minimum : surface modulable en fonction de la demande)

▪ **Conditions de ventes :**

- Obtention d'un permis d'aménager purgé de tout recours,
- Confirmation de l'absence de contraintes archéologiques, hydrogéologiques et de pollution,
- Pré-commercialisation de 30 %,
- Signature des contrats de réservation avec le bailleur social (OPAC de Quimper-Cornouaille)

+ Indemnité d'immobilisation de 5 % à la signature de la promesse de vente.

▪ **Proposition financière :**

- Acquisition du terrain au prix de 690 000 € net vendeur + Aménagement d'un parc paysager sur l'espace naturel situé entre la zone à urbaniser et la rivière (9 035 m²) à hauteur de 180 000 € TTC

▪ **Aménagement global et intégration architecturale et paysagère :**

- Le plan de masse est compatible avec l'OAP (validation finale sous réserve de quelques modifications) et préserve une large place aux espaces piétons et aux plantations.

- L'écriture architecturale en R + 2 + Combles en front bâti sur la rue de la gare pour les collectifs propose un rappel du patrimoine ferroviaire des lieux (arches en briques) et utilise des matériaux classiques, mais de qualité (façades enduites, couvertures ardoises et zinc).

La valeur vénale du terrain a été déterminée par les services de France Domaine.

Les commissions URBANISME-TRAVAUX et FINANCES ont émis un avis favorable.

Madame CHOLET « ce projet était celui qui laissait le plus de place à la nature avec 180 000 euros pour l'aménagement d'un parc paysager »

Monsieur le MAIRE « c'est un beau projet qui respecte l'historique du site et dont les façades seront en harmonie avec la résidence des filets bleus et des maisons individuelles le long de la rivière. Ce quartier va remettre la rivière au cœur de la ville. Ce quartier était auparavant très dynamique avec la gare qui fonctionnait. Il y avait des entreprises qui ont ensuite fermé car le site n'était plus adapté. Ce projet va revitaliser tout le quartier dans le prolongement du Cinéville. Les études ont commencé depuis 2007, nous passons donc maintenant à la réalisation. C'est un projet ambitieux pour notre territoire qui va permettre de renouveler notre population et la maintenir. Plusieurs investisseurs ont bataillé. Cela permet ce soir de soumettre au vote du Conseil municipal. Il y a une grosse pression foncière sur la commune.

Concernant l'accès au logement social, il y a une forte demande. La commune n'a cessé d'en produire mais nous n'arrivons pas à répondre à toutes les sollicitations. Ce projet fait une part importante aux logements sociaux, cela permettra de maintenir l'attractivité de notre commune et de vivre en centre-ville. Les droits de mutation ont augmenté car notre commune a une grande attractivité. Ce projet entre dans la lignée du label : petites villes de demain dont nous avons présenté notre candidature »

Monsieur le LOC'H « 17 000 m2 de terrain : 8 000 m2 de bâtiments et 9 000 m2 d'espaces paysagers et 300 m 2 de cellules commerciales. Dans le quartier de Kérargont, moins récent, certes, mais pas si ancien, il y a un bâtiment complètement inoccupé qui était semble -t-il destiné à des cellules commerciales et qui est resté vide ? »

Monsieur le MAIRE « tu es mal informé car ce bâtiment va être occupé dans quelques semaines par la médecine du travail »

Monsieur le LOC'H « c'est une bonne nouvelle, nous l'apprenons ce soir ».

Monsieur le MAIRE « tu ne passes pas souvent dans ce quartier. Il y a eu des travaux d'aménagement de la cellule. L'OPAC m'a fait savoir que fin janvier, la médecine du travail s'installe »

Monsieur le LOC'H « oui, effectivement, j'y suis passé il y a plusieurs mois et les riverains m'avaient indiqué que rien ne semblait avancer. Je m'inquiète de ces cellules commerciales qui représentent 300 m 2 mais qui sont modulables »

Monsieur le MAIRE « nous avons prévu 300 m2 minimum de cellules commerciales car nous avons régulièrement des demandes pour des installations de commerces. »

Madame CHOLET « nous avons déjà des demandes d'installation sur ce quartier. Je comprends ton inquiétude pour les commerces de Centre-Ville mais ce ne seront pas les mêmes commerces et nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas concurrence »

Madame CHOLET « nous avons déjà des demandes d'installation sur ce quartier. Je comprends ton inquiétude pour les commerces de Centre-Ville mais ce ne seront pas les mêmes commerces et nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas concurrence »

Monsieur le LOC'H « merci Caroline, tu devines mes préoccupations. Il va y avoir une centaine de logements sur 8 000 m², cela va être assez dense. Sur toutes les cellules commerciales prévues, est-ce que la ville ne pourrait pas faire l'acquisition d'une salle dans laquelle les riverains pourraient se réunir de type maison de quartier »

Monsieur le MAIRE « il y a déjà la maison des associations à 20m »

Monsieur le LOC'H : « tu sais très bien que la maison des associations est déjà très occupée ».

Monsieur le MAIRE : « la maison des associations est très occupée mais ce quartier a déjà beaucoup d'équipements publics. Ce projet apporte des logements, des commerces, et du tertiaire (médecins, bureau, infirmière)»

Madame MORICEAU : « je fais partie de la commission URBANISME : nous avons pris connaissance seulement lors de la dernière commission de ce projet. Nous n'avons pas du tout été associé à cet appel à projets, sur les critères de choix.

Est-ce que vous n'envisagez pas, pour ce type de projet qui vont marquer durablement la Ville, de mettre en place un débat collectif ?

On est dans un projet très dense et j'ai l'impression qu'on déborde dans une zone humide. Il y a le PLU qui normalement, en a tenu compte.

Est-ce qu'il n'y aurait pas pu avoir plus d'espaces entre la rivière et les premières maisons ?

C'est dommage, et on aurait pu en discuter, mais on est dans une vision assez traditionnelle de l'habitat. Il n'y a pas d'espaces collectifs comme par exemple une buanderie collective ou des espaces de co-working.

Il n'y a pas eu dans le cahier d'appels à projets des innovations en terme social. Il n'y a pas eu de réflexions sur le vivre ensemble et sur l'intergénérationnel.

C'est dommage car nous avons à Pont l'Abbé des architectes urbanismes qui ont écrit des ouvrages sur ces questions. C'est dommage de ne pas se donner le temps de cette discussion pour être plus innovant dans la vision des choses et d'avoir une réflexion partagée».

Monsieur le MAIRE : « il y a eu le PLU, des OAP, et ce projet correspond aux orientations d'aménagement. C'est une orientation qui a été visée par l'architecte des bâtiments de France. Le permis de construire sera soumis à l'architecte des bâtiments de France. Ce projet correspond au PLU. Le PLU qui a donné lieu à de nombreux débats. Le PLU a mis 10 ans à se bâtir et ce projet en est une application concrète.

Madame MORICEAU « je n'ai pas dit que nous étions hors PLU, mais qu'il aurait fallu être dans l'échange autour du projet »

Monsieur le MAIRE « les maisons ne sont pas au bord de la rivière. On a demandé à Nexity d'enlever quelques maisons pour que ce soit moins dense »

Madame CHOLET « en ce qui concerne les espaces collectifs, nous avons l'intention d'aménager ensuite des aires de détente le long de la rivière. Ce sont les aménageurs qui nous feront leur proposition. En ce qui concerne, une buanderie collective, c'est une très bonne idée mais sur ce projet avec des grands espaces, ce ne serait pas adapté. Pour des plus petits projets ce serait envisageable »

Monsieur le MAIRE « ce n'est pas une opération de promotion immobilière. 20% des logements sont en location, d'autres en location-accession : ces locataires paient des loyers et lorsqu'ils deviennent propriétaires, les loyers viennent en dégrèvement du prix du logement. Les autres logements, seront à la vente pour des personnes qui recherchent des appartements ou des maisons. Si nous sommes retenus sur le Projet Petites Villes de demain, on bénéficierait de la loi pour que des acheteurs puissent acheter pour louer. Actuellement, trouver une maison à louer à Pont l'Abbé, c'est très difficile.

Concernant la continuité de la voie verte, ancienne voie ferrée, Quimper/Pont l'Abbé : du côté de Quimper, Q.B.O, le tronçon qui manque entre Pluguffan et le futur pôle de Quimper va être réalisé. Quand on arrivera à Pont l'Abbé, nous pourrions poursuivre cette voie verte pour venir au cœur de notre ville pour aller vers le Hallage, Rosquerno ou bien reprendre d'autres tracés pour aller vers la Côte et là, nous serons dans un cadre sympathique et bucolique. C'est un espace méconnu par nos habitants.

Monsieur CAVALOC « je ne vais pas reprendre ce qu'à dit Janick, car elle a très bien parlé. Je partage cette volonté de restructuration du quartier de la gare mais comme l'a dit Janick, je regrette qu'un échange plus approfondi sur le projet n'ai pas eu lieu. Il faut construire des logements, mais je m'inquiète des logements vacants en Centre-Ville.

Monsieur le MAIRE « au dernier recensement, nous étions à 5% de logements vacants en Ville et ce chiffre est à la baisse»

Monsieur CAVALOC « quel sera le prix au m2 dans ce quartier de la gare ? »

Monsieur le MAIRE « nous serons à 2 300 euros du m2, ce qui n'est pas excessif pour un appartement au vue du prix du marché sur Pont l'Abbé. Ces appartements seront aux dernières normes environnementales et aux normes PMR. Il y aura des offres différentes pour accompagner les personnes dans leur parcours de vie »

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 22 votes pour, 2 votes contres, 4 abstentions :**

○ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente (qui intégrera l'ensemble des conditions de vente pré-citées ainsi qu'un programme précis de construction, le plan de masse global, le parti architectural retenu et le détail des aménagements du parc paysager), puis l'acte de vente des terrains cadastrés section AI, n° 290p et 361 d'une superficie d'environ 17 000 m² (à préciser par DA du géomètre) qui seront rédigés par un notaire.

Yann HIRIART ne prend pas part au vote.

Yves CANEVET, Frédéric LE LOC'H, Sylvie DUMINIL, Jean-Marie LACHIVERT s'abstiennent.

Laurent CAVALOC et Janick MORICEAU sont contre

17. Dénomination des voies Ti Carré

ANNEXE 10

Caroline CHOLET expose :

L'aménagement du secteur de Ti-Carré s'est poursuivi et plusieurs activités nouvelles s'y sont implantées (piste d'entraînement des PL du lycée St-Gabriel, aire d'accueil des gens du voyage, projet de cuisine centrale).

Afin de faciliter l'accès des services de secours et l'adressage postal, il convient de dénommer les voies du secteur et de prévoir la numération des propriétés riveraines.

Les nouvelles dénominations proposées sont les suivantes :

- Rue Jeanne BOHER, résistante (1919-2010),
- Rue Hélène BOUCHER, aviatrice (1908-1934).

La commission URBANISME ET TRAVAUX a émis un avis favorable.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOpte** les dénominations des voies du secteur de Ti-carré dénommées rue Jeanne BOHER et rue Hélène BOUCHER
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le MAIRE « Hélène BOUCHER a eu une relation amoureuse dans le quartier, à l'endroit où elle atterrissait »

Monsieur le FLOC'H « la mémoire collective nous rapporte que les vents porteurs de l'avion d'Hélène BOUCHER atterrissait dans une prairie près de Kerdual. Cette nouvelle rue est en quelque sorte, le chemin du souvenir. Les adolescents l'aidaient à pousser son avion quand elle repartait »

Madame CHOLET « c'est aussi une volonté que ce soit des noms de femme sur 80% de noms de rue d'hommes à Pont l'Abbé »

Monsieur CANEVET « à une époque, j'avais demandé dans une commission, que l'on recherche les noms des parcelles. Chaque parcelle portait un nom. C'est regrettable que ce ne soit pas les noms des parcelles qui soient retenues même si ce que vous avait fait est très bien ».

Madame CHOLET « je ne savais pas que tu avais fait cette demande »

18. Attribution de bons d'achat de fin d'année au personnel communal et du CCAS

Stéphane LE DOARÉ expose :

La commune, afin de pouvoir octroyer des bons d'achat au personnel communal et du CCAS, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération.

Mr le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer afin d'offrir des bons d'achat, à utiliser dans les commerces de PONT L'ABBE aux agents titulaires et non titulaires.

L'idée générale est de pouvoir remercier tout le personnel, communal et CCAS, pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité tout au long de cette année si particulière et notamment pendant les périodes de confinement et de soutenir par l'action de la collectivité les commerces de proximité de Pont L'Abbé. Ces bons d'achat sont attribués à titre exceptionnel pour l'année 2020.

Le montant est défini comme suit :

50 € de bons d'achat pour :

- les agents titulaires ou stagiaires (hormis ceux en disponibilité)
- les agents contractuels présents au 1er décembre 2020 et ayant au minimum 3 mois de présence.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **VALIDE** le principe de bons d'achat, d'une valeur de 50 €, offerts aux agents titulaires et non titulaires,
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

Monsieur LE GUEN « sur les 50 euros de bons d'achats, le COS participe à hauteur de 15 euros et la Ville pour 35 euros »



Question posée au Conseil Municipal :

Monsieur Yves CANEVET du groupe Pont l'Abbé a déposé une demande le 11 décembre concernant la création de surfaces commerciales pour le Centre Leclerc de Pont l'Abbé (création d'un espace culturel).

Lettre du Groupe Pont l'Abbé au cœur à Monsieur le MAIRE « Monsieur le Maire, Nous avons appris, la semaine passée, par voie de presse la tenue d'une CDAC le mercredi 16 décembre 2020. Cette dernière concerne la régularisation et la création de surfaces commerciales pour le Centre Leclerc de Pont l'Abbé : 891 m2, affectés à l'hypermarché, 51 m2 à la parapharmacie et la création d'un espace culturel de 1395m2.

Dans le contexte actuel, le soutien aux petits commerçants est primordial. Nous vous demandons, de rajouter cette question à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal. Notre Conseil Municipal doit pouvoir débattre sur ce type de dossier. Un positionnement, de l'ensemble des conseillers municipaux, en toute transparence, sur ce dossier est important »

Monsieur le MAIRE « la CDAC aura lieu effectivement demain matin à 10 h. Ce dossier est déjà passé en commission il y a 2 ans, il avait été retiré de l'ordre du jour. Le moment n'est effectivement pas bien choisi et je l'ai précisé aux pétitionnaires.

Etant donné la crise sanitaire et les difficultés auxquelles ont été soumis nos commerçants du Centre-Ville. Il n'en reste pas moins que ce dossier a été déposé sur des bases constatées à savoir l'évasion commerciale de certains produits (60%) : informatique, téléphonie, jeux vidéo qui se fait au bénéfice de la commune de QUIMPER et le e.commerce. Le chiffre d'affaires sur le Pays Bigouden sud pour les produits culturels est de 9,7 millions d'euros. La CCI a constaté une fuite de 50 % de ces achats au détriment de notre territoire vers le bassin de Quimper.

Actuellement, au Centre Leclerc, vous trouvez déjà des DVD, des livres, des CD, télévisions, téléphonie, machines à laver, des loisirs créatifs. Il souhaite regrouper dans une même structure, tous ces rayons. Il y a déjà 200 m2 et il va passer à 400 m2 de linéaires car il souhaite aérer son projet. Ce qui sera moins que la librairie GUILLEMOT qui sera en Centre-Ville.

Concernant la librairie GUILLEMOT, ils ont fait un excellent travail depuis 25 ans car nous avons moins d'évasion concernant les livres par rapport aux autres produits. On a la chance d'avoir en cœur de Ville, une librairie qui a fait son travail et qui l'a même très bien fait. Il y avait la queue devant la boutique le week-end dernier et ça ne changera pas, car les clients sont au rendez-vous. Le prix du livre est fixé par les éditeurs, ce prix sera donc le même partout que ce soit à la librairie GUILLEMOT ou à Leclerc.

On ne choisit pas son libraire en fonction du prix car il est le même partout.

Concernant tous les autres produits il y a un manque sur notre territoire ce qui a été souligné dans le rapport de la DDT qui sera lu demain par le président de la CDAC.

Le rapporteur émet un avis favorable pour la création de ce magasin compte tenu de son implantation sur un surface déjà artificialisée et sa situation géographique proche du Centre

Ville bien que non situé dans la zone diversifiée définie au PLU. Il est en ZACOM voté dans le cadre du SCOT sur d'autres territoires à l'échelle du SIOCA.

Ces éléments ont conduit la majorité à se réunir et à échanger sur le dossier. La majorité municipale m'a demandé de soutenir ce dossier en y apportant un vote favorable demain matin à la CDAC car à Pont l'Abbé, les décisions se prennent en démocratie et le Maire consulte ces conseillers qualifiés pour avoir leur avis.

J'ai eu des échanges avec Thierry Guillemot pour lui dire quel serait mon vote suite aux différentes consultations.

Il faut savoir que le commerce de Centre-Ville est important pour nous et nous l'avons vu à travers toutes les délibérations et les décisions que nous prenons au sein du Conseil Municipal. Cela permet de maintenir les habitants en Centre-Ville.

Ce n'est pas moi qui le dis mais David LESTOUT est un spécialiste du commerce qui travaille dans toute la France et qui connaît bien Pont l'Abbé. Il était à la CCPBS jeudi dernier et il m'a fait savoir combien Pont l'Abbé avait su investir dans des équipements structurants pour maintenir l'attractivité et la défense du Centre-Ville. Ce qui participe à cette dynamique, c'est le réinvestissement urbain par les habitants. On l'a constaté avec le tonnage collecté des déchets, il y a un réinvestissement de notre cœur de Ville.

Notre commerce reste dynamique, atypique dans le département et comme le souligne le rapporteur, on ne parle pas d'un centre culturel en périphérie. Le Leclerc est dans une zone largement urbaine, nous sommes en Ville. Ce n'est pas le cœur de Ville mais nous sommes en Ville.

Voilà les différents éléments qui nous ont amené à prendre cette position.

Monsieur LE LOC'H « Demain matin, vous allez siéger en tant que Maire de la commune, il y aura des représentants de la CCPBS et des consommateurs »

Monsieur le MAIRE « nous serons 6 à voter demain matin »

Monsieur LE LOC'H « Malgré toute votre argumentation, cela brouille votre message - pensons à demain, consommons Bigouden- Vous savez très bien que la richesse du commerce de Pont l'Abbé, c'est le nombre de ces commerçants indépendants. Nous avons la chance à Pont l'Abbé et vous parliez de la librairie Guillemot, car elle est directement concernée par les effets de la création de cette surface commerciale de près de 1400 m2, pas très loin du cœur de Ville car on peut y aller à pied. Ces commerçants indépendants sont dynamiques et si l'on regarde les communes comparables à notre démographie ? Elles sont peu nombreuses à disposer encore aujourd'hui de librairies indépendantes en cœur de Ville. Votre message risque d'être brouillé Monsieur le Maire envers l'associations des commerçants et les différents acteurs qui se sont succédés. Ce projet est un serpent de mer et vous leur faites un pied de nez. C'est votre choix.

Vous vous êtes réunis démocratiquement. Sachez que nous le regrettons fortement. Nous aurions peut-être pu en débattre ensemble et nous pensions qu'il était encore possible d'en débattre ensemble. Mais vous avez tranché. Nous sommes inquiets pour les commerces de la culture à Pont l'Abbé, pour le commerce du jouet également car dans cet espace de 1400 m 2 il y aura une partie pour les jouets. Ce ne sera pas un 1 seul commerce qui sera impacté par ce choix mais plusieurs commerces au cœur de Ville. Et puis, nous connaissons la destination de ces 1 400 m2 mais comme vous l'avez dit, aujourd'hui, il existe déjà 200 m2 consacré aux livres, électroménager et l'informatique. Cet espace va être libéré pour vendre d'autres produits donc cette enseigne va encore enrichir son offre à la clientèle et d'autres commerçants vont encore être impactés au-delà de la culture. Il y a un vrai danger, une inquiétude, un émoi. Vous l'avez sans doute vu sur les réseaux sociaux ou lu dans la presse, il y a une angoisse de la part de ces commerçants. Nous appelions ce soir à la discussion et éventuellement à la rédaction d'une mention pour vous encourager à ne pas faire ce choix.

Mais vous nous l'avez dit, vous vous êtes déjà réunis, vous avez déjà débattu et vous avez tranché.

Sachez que nous le regrettons et que nous ne vous suivrons pas sur ce projet.

Monsieur le MAIRE « en tant qu'opposition, vous ne m'auriez pas posé cette question, je me serais dit qu'il n'y avait plus d'opposition à Pont l'Abbé. Je peux comprendre cette position dogmatique »

Monsieur LE LOC'H « non, elle ne l'est pas »

Monsieur le MAIRE « il n'y a pas de création de services nouveaux. Leclerc vend déjà ces produits. En ville, vous ne trouvez plus de CD ni de DVD. En informatique, il n'y a pas d'achats possibles. J'ai moi-même été contraint d'aller sur Quimper pour faire des achats. Donc, quand ils ne restent pas sur la commune, ils ne consomment pas, il y a une vraie évasion. Il ne vous a pas échappé qu'il y a une partie de notre population qui est obligée de prendre sa voiture pour faire ses achats à Quimper y compris pour ces éléments là. »

Madame MORICEAU « il y a une offre informatique déjà à Leclerc »

Monsieur le MAIRE « oui, mais elle est modeste et il n'a pas de place pour le développer. Dans son projet, il y a un point important, c'est le recyclage avec des produits qui bénéficieront d'une 2^{ème} vie. Nous n'avons pas cela à Pont l'Abbé. Il y a des personnes qui n'ont pas le choix d'acheter du neuf et qui n'ont pas les moyens de louer. Il y aura un panel de personnes qui sur notre territoire pourront bénéficier de cette offre. »

Madame MORICEAU « Le commerce phare de Pont l'Abbé c'est cette librairie que tout le monde nous envie. Tu as du conseil, tu as du service »

Monsieur MOTREFF « il ne la perdra pas sa clientèle, il l'a déjà »

Monsieur le MAIRE « les clients qui vont dans cette librairie pour le conseil, la chaleur des lieux, ils n'iront pas chez Leclerc et ce n'est pas parce que Leclerc réaménage sa surface qu'ils quitteront la librairie Guillemot. Ceux qui vont perdre, ce sont la FNAC et l'espace culturel de Quimper »

Monsieur LE LOC'H « est-ce qu'avec cette surface de 1400 m², Leclerc va vendre plus de CD de DVD ? Est-ce qu'ils vont révolutionner la vente de ces produits ? Je ne crois pas »

Monsieur SCHOCK « aujourd'hui, pour acheter des CD et de DVD, les personnes vont sur Quimper, nous aurons du choix »

Monsieur DEFACQ « cette semaine, je cherchais un adaptateur informatique, je ne l'ai pas trouvé sur Pont l'Abbé et j'ai dû aller à la FNAC de Quimper. Pour le moment, le rayon de Leclerc est très réduit »

Monsieur SCHOCK « on résonne vraiment différemment, quand j'ai vu ce projet, je me suis dit on va ENFIN avoir ça à Pont l'Abbé. Nous n'avons pas la même vision ».

Madame MORICEAU « on a vu avec l'Intermarché, un certain nombre de commerces vampirisés car le Leclerc prenait de plus en plus de place et de poids »

Monsieur le MAIRE « l'Intermarché que j'ai vu ouvrir, n'a jamais fonctionné car il n'a pas trouvé son créneau. Entre le SUPER U du Centre-Ville et le LECLERC, il n'a jamais trouvé sa place »

Monsieur CANEVET « je vous invite à comparer les villes où il y a eu des Centres culturels qui ont vu leur librairie fermée en Centre-Ville. La fuite de la clientèle vers la grande Ville de Quimper existera toujours, cela fait 30 ans qu'ils utilisent cet argument pour agrandir leurs surfaces. 891 m2 affecté à l'hypermarché on régularise des surfaces, j'appelle cela des méthodes de voyous ! »

Monsieur le MAIRE « cela s'appelle la Loi de Modernisation de l'Economie et je t'invite à saisir la députée qui a voté cette loi »

Monsieur CANEVET « une régularisation à Posteriori, ce sont des méthodes de voyous »

Monsieur le MAIRE « dans votre équipe, certains ont soutenu cette loi »

Monsieur CANEVET « je suppose que vous l'avez lu cette semaine mais je vais le relire pour ceux qui ne l'ont pas lu : c'est la fuite sur internet et AMAZON : AMAZON tue le petit commerce. La principale hantise d'un libraire de province, c'est de voir arriver un espace culturel LECLERC. AMAZON est présenté comme le grand méchant loup par le syndicat des libraires mais il ne représente que 10% des ventes de livres en France contre 45% pour la grande distribution »

Monsieur le MAIRE « l'équilibre entre LECLERC et GUILLEMOT existe depuis 25 ans. La librairie GUILLEMOT vend plus de livres que le LECLERC de Pont l'Abbé. »

Monsieur CANEVET « aujourd'hui, Thierry GUILLEMOT est un moteur du Centre-Ville, le petit commerce ne va pas bien. Si une partie du moteur tombe en panne, il y a d'autres commerçants qui fermeront. On verra au Printemps prochain et j'espère que je me trompe. Je n'ai pas dit que c'était la faute de LECLERC mais il faut préserver le Centre-Ville »

Monsieur le MAIRE « la préservation du Centre-Ville, c'est ce qu'on s'attache à faire. On a fait des choix de renouvellement urbain, on a apporté une dynamique en Centre-Ville. Les pas de portes vides ont fortement diminué.

Dois-je parler de l'argent que nous mettons tous les ans pour les illuminations, les animations, toutes les opérations que la Mairie soutient et développe dans le Centre-Ville, les concerts dans les Douves. On a tous mis en œuvre pour développer l'attractivité de la Ville et sa dynamique. On se renouvelle.

Nous sommes une des rares communes qui pour les illuminations de Noël a maintenu ses ambitions, cela a d'ailleurs été souligné dans la presse.

Nous investissons et nous prenons des risques pour le Centre-Ville et ceux sont des choix que nous assumons.

Quand vous m'avez reproché de mettre la médiathèque en Centre-Ville ; mais évidemment que la médiathèque a toute sa place en Centre-Ville car c'est un équipement structurant. Quand les gens viennent en cœur de Ville, et bien, ils y restent.

Le choix du cinéma en Ville c'est aussi un choix de dynamisme de Centre-Ville.

Le cinéma de Pont l'Abbé a par exemple fait du tort au cinéma de Quimper car les personnes sont restées consommer sur le pays Bigouden.

Madame MORICEAU « c'est un choix paradoxal »

Monsieur le MAIRE « il en faut pour toutes les bourses et maintenir l'attractivité de notre commune »

Madame MORICEAU « ce n'est pas une question de bourses »

Monsieur le MAIRE « il n'y a pas de raison que les plus défavorisés soient obligés de prendre leur voiture pour aller chercher à Quimper ce que nous ne trouvons pas sur le pays Bigouden »

Monsieur CANEVET « l'attrait de la grande Ville existera toujours »

Monsieur CAVALOC « je suis plus inquiet par les échanges que nous venons d'avoir que le sujet par lui-même. Je me range plutôt du côté de l'offre supplémentaire qui sera faite car effectivement un certain nombre de personnes n'ont pas les moyens de fréquenter certains commerces de Pont l'Abbé. Le sujet est complexe. Mais j'ai l'impression qu'effectivement c'est le mauvais moment, ce qui donne cette impression de paradoxe et de mouvements à contre-courant. On est dans une période où l'on redécouvre l'intérêt du commerce de proximité.

Le fait d'avoir un Espace Culturel Leclerc ne distinguera pas Pont l'Abbé par rapport à d'autres Villes.

Je ne comprends pas comment l'on peut affirmer que ce Centre Culturel n'impactera pas les commerces du Centre-Ville.

Partout, la question que l'on se pose c'est la dévitalisation des Centres-Villes et des choix d'aménagement. A chaque fois qu'on a fait le choix d'agrandir des surfaces, on a abîmé les commerces de Centre-Ville. Sans avoir d'avis tranché sur la question, je pense que le timing est contradictoire.

J'admire les personnes qui peuvent être aussi catégoriques à dire qu'il n'y aura pas d'impact sur les commerces de Centre-Ville car malheureusement, cela s'est souvent passé comme cela ».

Monsieur LE MAIRE « depuis que Leclerc est là, Pont l'Abbé n'a pas vu ses pas de portes diminuer car on a trouvé une complémentarité de l'offre et ce n'est pas concurrentiel. On ne touche pas les mêmes catégories de personnes. Tout le monde n'a pas les moyens d'acheter en cœur de Ville »

Monsieur LE LOC'H « donc, si l'offre n'est pas concurrentielle, Leclerc ne vendra ni livres, ni jouets. J'ai une question : Demain, tu vas voter en faveur de ce projet ? »

Monsieur LE MAIRE « je respecte l'avis de la majorité »

Monsieur LE LOC'H « je maintiens que c'est un mauvais signal que tu vas envoyer. Il y a quelques années, la CDAC a dû réfléchir et étudier un projet à Kerganet »

Monsieur LE MAIRE « ce n'est pas le même projet »

Monsieur LE LOC'H « si demain, un nouveau projet est étudié, mis sur la table de la CDAC concernant Kerganet, est-ce que tu voteras oui ? »

Monsieur LE MAIRE « je ne peux pas voter, car Kerganet n'est pas sur le pays bigouden sud et ce n'est pas sur Pont l'Abbé »

Monsieur LE MAIRE « on est en train de travailler à la SIOCA pour que cet épisode ne se reproduise plus. Il en faut pour toutes les bourses et nous menons de nombreuses actions pour le Centre-Ville. La librairie Guillemot est très bien implantée»

Monsieur Le LOC'H « la mécanographie bigoudène qui se trouve à quelques mètres du Leclerc et va s'en doute aussi être impactée »

Madame CHOLET « il n'y aura pas de papeterie à l'Espace Culturel »

Monsieur SCHOCK « je me réjouis de cette offre, c'est ce que recherche beaucoup de gens »

Monsieur LE LOC'H « nous ne pourrons pas voter contre car nous ne pourrons pas voter du tout »

Monsieur LE MAIRE « quand on est aux affaires, on doit prendre ses responsabilités »

Monsieur CAVALOC « la vraie démocratie, c'est le conseil municipal »

Monsieur LE MAIRE « je vous remercie à tous, vous n'aurez pas de surprise demain sur mon vote, je vous souhaite une bonne fin de soirée »



Les questions inscrites à l'ordre du jour ayant toutes été examinées, la séance du Conseil Municipal est close à 23 h 45.

**Le secrétaire,
Fabienne HELIAS**

A blue ink signature, appearing to read 'Fabienne Helias', written over a horizontal line.



LE MAIRE,

A black ink signature, appearing to read 'Stéphane Le Doaré', written over a horizontal line.

Stéphane LE DOARÉ